

Manuel d’utilisation 2013



Canton de Berne avec données géographiques!



Table des matières


GELAN



1 Introduction

Ce manuel d'utilisation décrit toutes les fonctions de l'application Internet servant à enregistrer les éléments écologiques mis en réseau selon l'ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance sur la qualité écologique, OQE).

Ce document est construit selon la structure de l'application Internet. Ainsi, la consultation des différents thèmes devrait-elle être facilitée.

Avec l'évolution de l'application, le manuel sera actualisé et pourra être obtenu sur le site de GELAN (www.gelan.ch), sous la rubrique politique agricole – mise en réseau écologique.

1.1 Abréviations

Abréviation	Description
AFHTI (HOFO)	Arbres fruitiers haute-tige, (99500)
AINDI (EBBG)	Arbres indigènes isolés, Code 99600
AUHE (UEGR)	Autres surf. Herbages, Code 695
AUSU (UEFL)	Autres surfaces dans la SAU, Code 895
GELAN	Gesamtlösung elektronische Datenverarbeitung Landwirtschaft
GELAN-PD	GELAN paiements directs
GeoID	Numéro de l'identification géographique
GID	Numéro fédéral de commune
HABER (HEUF/K)	Haies, bosquets, berges boisées (avec bande herb.), Code 852
HASERhd	Haies, bosquets, berges boisées à haute diversité biologique, Code 855
JAFLO (BUBR)	Jachère florale, Code 556
JATOU (ROBR)	Jachère tournante, Code 557
NP	Numéro postal
OSTA (SAUM)	Ourlets sur terres assolées
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (BE)
OQE	Ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance sur la qualité écologique, OQE)
PABOI (WAWE)	Pâturages boisés (sauf s. bois. & pât. comm. & estiv.), Code 618
PAEXT (EXWE)	Pâturages extensifs (sauf pât. comm. & d'estivage), Code 617
PC	Personal Computer
PD	Paiements directs
PID	Numéro de personne dans le système GELAN
POID	Numéro d'identification des SCE dans le système GELAN
PREST (EXWS)	Prairies de fauche en région d'estivage, type prairie ext., Code 622
PREXT (EXWI)	Prairies extensives (sauf les pâturages), Code 611
PRPIE (WISO)	Prairies peu intensives en région d'estivage, Code 623
PRPIN (WIGW)	Prairies peu intensives (sauf les pâturages), Code 612
RF	Registre foncier
SAU	Surface agricole utile
SIG	Système d'information géographique
SULIT (STFL)	Surfaces à litière, Code 851
SPN	Service de la promotion de la nature



2 Données géographiques (seulement pour le canton de Berne)

Dans le canton de Berne, les éléments de compensation écologiques ont été saisis pour la deuxième voir troisième fois déjà de manière géographique. Dans les cantons de Soleure et Fribourg la saisi est reportée à plus tard. Pour la saisie des surfaces en réseau les points suivants sont à observer:

- La saisie des éléments en réseau (saisie de manière géographique ou non saisie géographique) reste en principe la même chose que l'année dernière.
- Les éléments de compensation écologique saisie de manière géographique sont calculées sur la base des géométries. Ces éléments nouvellement saisis géographiquement seront identifiés à l'aide d'un GeoID.
- Les éléments saisis géographiquement peuvent être localisés par la carte correspondante, le lien au produit géographique du canton de Berne est dedans l'application. La relation explicite avec la parcelle cadastrale disparaît et ainsi cette information n'est plus nécessaire.

3 Inventaire des surfaces biotopes – canton de Berne

Pour les surfaces de l'inventaire des surfaces biotopes national et cantonal (endroits secs et régions humides) faisant partie de la SAU ainsi que pour d'autres surfaces de protection de la nature, qui sont soutenues par un contrat d'exploitation cantonal (contrat d'exploitation de surfaces de protection de la nature et contrat de protection des espèces), jusqu'en 2007, les contributions réseaux étaient versées selon OPBNP via les contrats de protection de la nature. Pour les bénéficiaires comme pour les porteurs de projet, cette manière de procéder est peu transparente et difficile dans son exécution. C'est pourquoi les articles correspondants dans l' OPBNP ont été supprimés. A partir de cette année, les contributions réseaux selon OPBNP passeront aussi par la voie agricole pour les surfaces de protection de la nature. Les éléments écologiques, qui coupent une surface de l'inventaire biotope (≥ 2 ares) reçoivent dans l'application internet la mention «ANF».

4 Convention d'utilisation et Périmètres d'intervention– Berne

4.1 Convention d'utilisation

Pour chaque PREXT/PRPIN en ZP-ZM II, une convention d'utilisation (Var. 1-3) doit être saisie par le porteur de projet afin que les contributions-R soient valables. Là où il n'y a pas de convention d'utilisation qui a été choisie par le porteur de projet, c'est la variante standard V1 qui sera attribuée.

Pour les PREXT/PRPIN en ZM III et IV, ainsi que pour les PREXT/PRPIN avec qualité (dans toutes les zones) le choix d'une variante d'utilisation n'est pas obligatoirement prescrit.

Pour les PREXT/PRPIN avec un contrat SPN, c'est les conditions arrêtées dans le contrat d'exploitation avec le SPN qui sont valables.



Tableau 1: Convention d'utilisation

Abréviation	Description	Explication
r-standard V1	r-standard (variante 1)	
r-échelonnement V2	r-échelonnement de la fauche	
r-flex V3	flexibilisation OQE-R	
r-espèces V4	exploitation en fonction des espèces	*Seront saisies par le SPN!*
q-flex	*flexibilisation OQE-Q*	
q-flex-corrélé	*flexibilisation surface corrélé*	
plantes problème	*flexibilisation plantes possant problème*	
voison	*variante voison*	



4.2 Périmètres d‘intervantion

Remarque: le porteur de projet doit à l'aide de l'application internet évaluer si une surface donne droit aux contributions réseau (Est-ce que cette surface se situe dans le périmètre des mesures envisagées?)

Les surfaces de compensations écologiques qui se situent pour plus de 50% dans la zone à bâtir ne donnent pas droit aux contributions pour la mise en réseau. On attribue le type de périmètre de mesure «zone à bâtir» à ces SCE.

Le porteur de projet ne doit pas saisir manuellement les périmètres des mesures concernées pour chaque GeoID s'il utilise le modèle des données LKV-SIG. Le recoupement se fera automatiquement suite à l'approbation du projet en 2013. Dans le cas contraire, le porteur de projet doit faire l'attribution à la main.

Tableau 2: Périmètres d‘intervention

Abréviation	Description
RESp	Réseau de plaine ou de paysage agricole ouvert
REStm	Réseau dans terrains marécageux
REScp	Réseau de collines ou de pente
RESpop	Réseau dans paysage ouvert de prairies
ZCOrs	Conservation d'un paysage riche en structures
ZCOve	Conservation de vergers haute-tige
ZCOvi	Conservation de vignobles
ZCOfp	Conservation de la mosaïque de forêts et de pâturages
ZDbl	Zone de développement en bordure de localité
INVhum	Zone d'inventaire humide
INVsec	Zone d'inventaire sèche
INVloc	Terrains sous contrat ou objets protégés sur le plan communal
ZTlif	Zone-tampon de lisière de forêt
ZTriv	Zone-tampon de rivière / ruisseau / lac
ZTdiv	Zones-tampons différentes
COUL	Couloir de liaison
COR	Corridor migratoire pour la faune
PRE	Protection des ressources en eau
PRP	Protection des ressources pédologiques
PZE	Prairies en zone d'estivage
MS	Mesures isolées
DIV	divers
SYPap	Synergie avec projet d'aménagement du paysage
SYPre	Synergie avec programme de revalorisation des espèces
SYPdiv	Synergie avec projet divers
INVp	Inventaire et zone-tampon
zone à bâtir	SCE (en zone à bâtir) ne donnant pas droit à contribution



5 Sécurité

L’accès à l’application servant à la saisie des SCE mises en réseau s’effectue par Internet. Un processus d’identification est dès lors indispensable, lequel est décrit au point 5.2.

5.1 Informations sur l’utilisateur

Le nom d’utilisateur et le mot de passe sont personnels, et ne doivent en aucun cas être communiqués à une tierce personne, quelle qu’elle soit. De même, il faut veiller à ce que personne ne puisse avoir accès à ces informations.

5.2 Qualité des données

Les données doivent être contrôlées scrupuleusement par l’utilisateur à la fin de la saisie.

5.3 Protection des données

Le recensement des éléments écologiques mis en réseau se déroule en conformité avec l’Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), laquelle se base sur l’Ordonnance fédérale sur les paiements directs à l’agriculture (OPD). L’intégralité de ces bases légales est accessible sur Internet à l’adresse de l’Office fédéral de l’agriculture, www.blw.admin.ch.

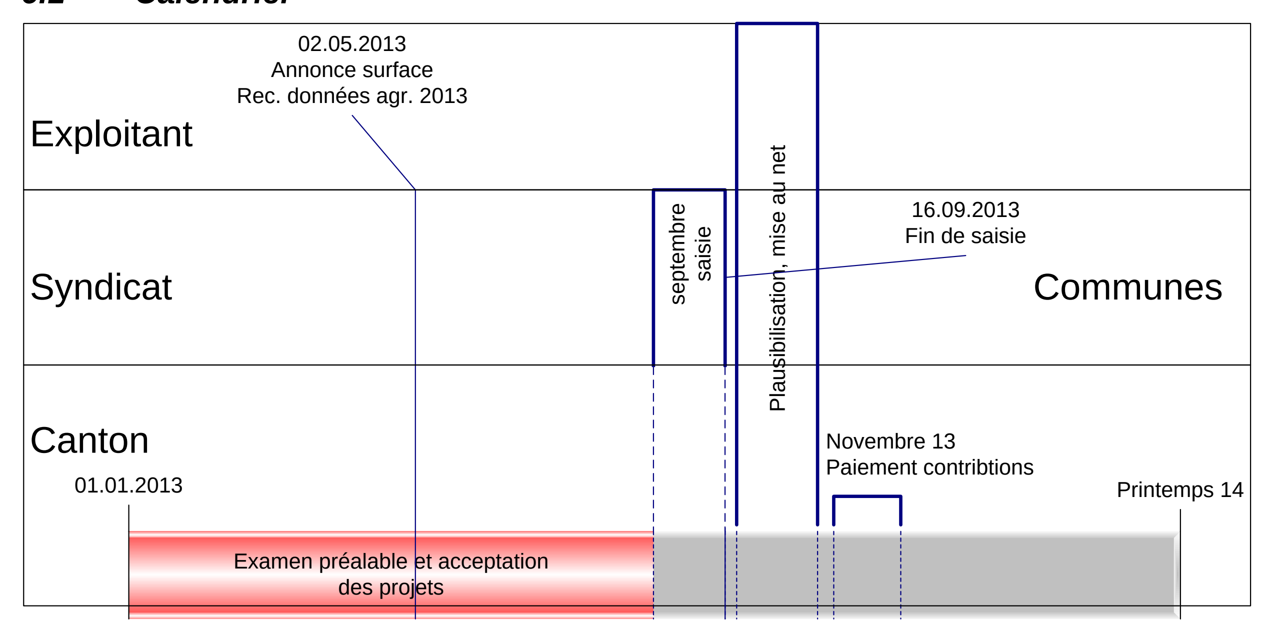


6 Vue d'ensemble

Le programme pour la saisie des éléments mis en réseau est un complément du module GELAN-PD, et il sert uniquement à enregistrer les éléments mis en réseau ainsi que les mutations intervenues dans ces éléments écologiques. L'appréciation et le recensement de la qualité des éléments ne peuvent pas se faire dans cette application.

L'application se réfère aux données qui sont enregistrées dans le module GELAN-PD. Dans ce module, on trouve toutes les données qui sont importantes pour les réseaux. Les surfaces de compensation écologique qui peuvent potentiellement donner droit à des contributions réseau sont listées. Il est ainsi possible dans l'application de choisir et saisir les surfaces faisant effectivement partie de la mise en réseau.

6.1 *Calendrier*



6.2 *Nom d'utilisateur et mot de passe*

L'identification de l'utilisateur est assurée par un nom d'utilisateur, communiqué par un courrier séparé et par un mot de passe. Le mot de passe peut être obtenu les jours ouvrables (8^{00} – 12^{00}) par téléphone au Service de la promotion de la nature (canton de Berne), ou à GELAN (canton de Fribourg) (Adresse voir au point 8.1)



7 Fonctionnement de l'application

Pour saisir les éléments écologiques, il vous faut un PC disposant d'une connexion Internet avec Internet-Browser Microsoft © Internet Explorer (version 5.5 ou ultérieure) et une résolution graphique minimale de 1024 x 768 Pixel. L'impression du rapport du projet se fait grâce à l'application Adobe Reader (pdf). Si votre PC ne dispose pas de cette application, vous pouvez l'obtenir gratuitement sur le site www.gelan.ch, sous la rubrique «politique agricole – mise en réseau écologigue».

L'application de saisie des éléments de réseau proprement dite est également disponible sous cette adresse (rubrique «politique agricole – mise en réseau écologigue»). La langue est sélectionnée automatiquement selon les données de l'utilisateur. Si l'application n'est pas utilisée pendant plusieurs minutes, la connexion est coupée et pour continuer la saisie, il faut redémarrer l'application.

7.1 Annonce et identification de l'utilisateur



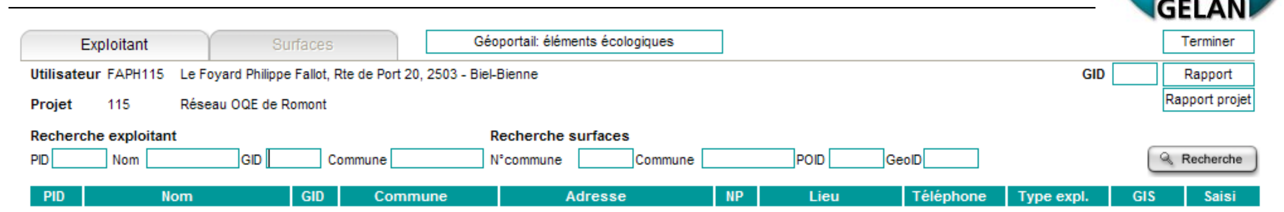
7.1.1 Champ

Username		• Nom d'utilisateur (communiqué par courrier)
Password		• Mot de passe de l'utilisateur (communiqué par téléphone)

7.1.2 Fonction



login	• Mise en route de la liaison avec l'application



Suite à l'annonce et à l'identification de l'utilisateur, le masque ci-dessus apparaît avec les données de l'utilisateur ainsi que celles du projet dont il s'occupe.

7.2 Fonctions générales

La saisie dans l'application GELAN peut s'effectuer, selon les préférences individuelles, avec la souris en cliquant sur des boutons et des champs ou entièrement à l'aide du clavier.

Par exemple: <TAB> = 1 champs en avant
<SHIFT> <TAB> = 1 champs en arrière

Commandes disponibles

Recherche	Aide de navigation	• Chercher les bonnes valeurs pour un champ donné
Terminer	Aide de navigation	• Quitter l'application
Rapport	Aide de navigation	• Edite un rapport sur toutes les SCE d'une commune ou d'un projet entier
GID	Choix	• Le rapport se limite aux surfaces de commune sélectionnée
Rapport projet	Aide de navigation	• Rapport d'un projet complet
Exploitant	Aide de navigation	• Registre des exploitants
Surfaces	Aide de navigation	• Registre des surfaces (sélectionne les surfaces de l'exploitant préalablement choisi)
◀	Aide de navigation	• Atteindre enregistrement précédant
▶	Aide de navigation	• Atteindre enregistrement suivant



7.3 Etat des fonctions

Exploitant	• La fonction est active
Surfaces	• La fonction est inactive

7.4 Critères de recherche



Les recherches peuvent s'effectuer d'après les critères ci-dessus. La fonction de recherche est exécutée grâce au bouton «Recherche» ou à la touche «ENTER».

7.4.1 Recherche avec des mots

Pour minimiser les fautes de saisie, l'application met à disposition un grand nombre de possibilités de recherches.

- Les majuscules et les minuscules sont ignorées. Par exemple, si on cherche «müller», on trouve aussi «Müller».
- Recherche grâce à des parties de mots:
  - „Müll“ renvoie tous les enregistrements qui commencent par ces lettres
  - „Be_eler“ renvoie tous les enregistrements qui commencent par „be“ et qui finissent par „eler“. Entre deux, il peut y avoir n'importe quelle lettre.
  - „Brön%imann“ renvoie tous les enregistrements qui commencent par „Brön“ et qui finissent par „imann“ ; entre deux il peut y avoir 0,1 ou plusieurs lettres.

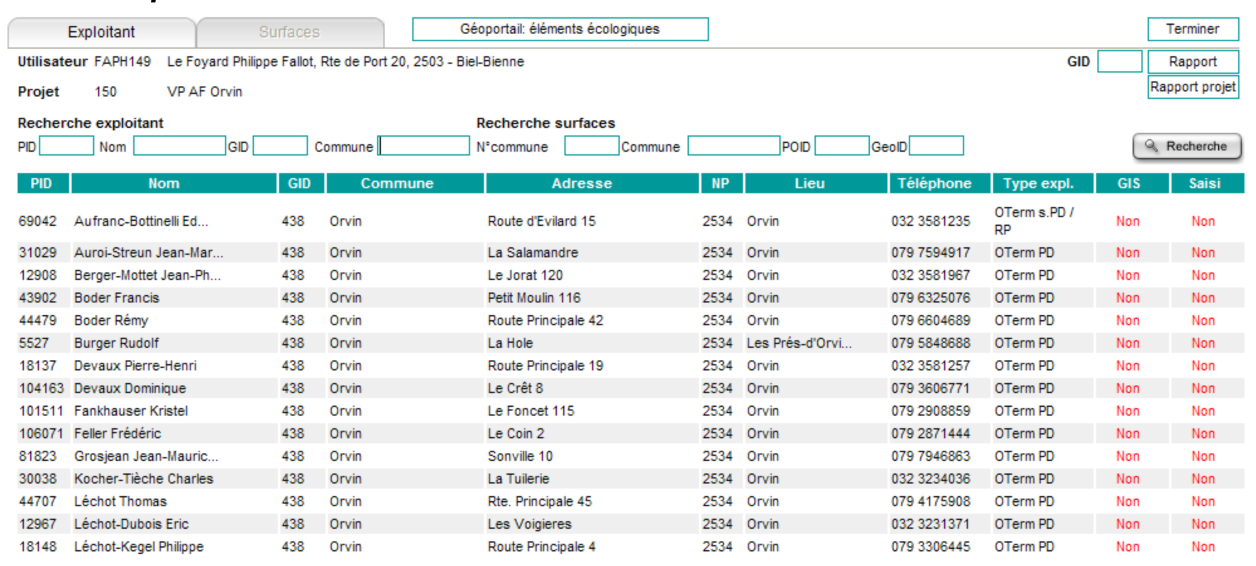
Exemple	Rechercher d'après:	Résultat:
	Le_man	Le**e**mann, Le**h**mann
	Brön%imann	Brönnimann, Brönimann

- Recherche d'un exploitant d'après le numéro de personne (PID):
  - Rechercher un exploitant avec un PID déterminé
- Recherche des exploitants d'après un nom
  - Rechercher les enregistrements des exploitants dont le nom correspond au critère de recherche saisi
- Recherche des exploitants d'après une commune (GID):
  - Rechercher les enregistrements des exploitants domiciliés dans une commune : par exemple 351 (pour Berne)



- Recherche des exploitants d'après une commune:
  - Rechercher les enregistrements des exploitants domiciliés dans des communes dont le nom correspond au critère de recherche saisi.
- Recherche des surfaces d'après le numéro de la commune:
  - Rechercher tous les enregistrements des exploitants qui ont inscrit une surface dans une commune précise.
- Recherche des surfaces d'après le nom de la commune:
  - Rechercher tous les enregistrements des exploitants qui ont inscrit une surface dans une commune dont le nom correspond au critère de recherche saisi.
- Recherche d'après les éléments écologiques (POID):
  - Rechercher l'exploitant qui a inscrit une surface avec un POID connu.
- Recherche d'éléments cartographiés (GeoID)
  - Recherche d'éléments saisis géographiquement à l'aide du numéro GeoID

7.5 Exploitant



PID	Nom	GID	Commune	Adresse	NP	Lieu	Téléphone	Type expl.	GIS	Saisi
69042	Aufranc-Bottinelli Ed...	438	Orvin	Route d'Evilard 15	2534	Orvin	032 3581235	OTerm s.PD / RP	Non	Non
31029	Auroi-Streun Jean-Mar...	438	Orvin	La Salamandre	2534	Orvin	079 7594917	OTerm PD	Non	Non
12908	Berger-Mottet Jean-Ph...	438	Orvin	Le Jorat 120	2534	Orvin	032 3581967	OTerm PD	Non	Non
43902	Boder Francis	438	Orvin	Petit Moulin 116	2534	Orvin	079 6325076	OTerm PD	Non	Non
44479	Boder Rémy	438	Orvin	Route Principale 42	2534	Orvin	079 6604689	OTerm PD	Non	Non
5527	Burger Rudolf	438	Orvin	La Hole	2534	Les Prés-d'Orvi...	079 5848688	OTerm PD	Non	Non
18137	Devaux Pierre-Henri	438	Orvin	Route Principale 19	2534	Orvin	032 3581257	OTerm PD	Non	Non
104163	Devaux Dominique	438	Orvin	Le Crêt 8	2534	Orvin	079 3606771	OTerm PD	Non	Non
101511	Fankhauser Kristel	438	Orvin	Le Foncet 115	2534	Orvin	079 2908859	OTerm PD	Non	Non
106071	Feller Frédéric	438	Orvin	Le Coin 2	2534	Orvin	079 2871444	OTerm PD	Non	Non
81823	Grosjean Jean-Mauric...	438	Orvin	Sonville 10	2534	Orvin	079 7946863	OTerm PD	Non	Non
30038	Kocher-Tièche Charles	438	Orvin	La Tuilerie	2534	Orvin	032 3234036	OTerm PD	Non	Non
44707	Léchot Thomas	438	Orvin	Rte. Principale 45	2534	Orvin	079 4175908	OTerm PD	Non	Non
12967	Léchot-Dubois Eric	438	Orvin	Les Voigieres	2534	Orvin	032 3231371	OTerm PD	Non	Non
18148	Léchot-Kegel Philippe	438	Orvin	Route Principale 4	2534	Orvin	079 3306445	OTerm PD	Non	Non



7.5.1 Champ

PID	• Numéro d'identification de la personne
Nom	• Nom de l'exploitant
GID	• Numéro fédéral de la commune de domicile
Commune	• Nom de la commune de domicile
Adresse	• Adresse de l'exploitant
NP	• Numéro postal
Lieu	• Lieu
Téléphone	• Numéro de téléphone de l'exploitant
Type expl.	• Type d'exploitation (attribué lors de la reconnaissance de l'exploitation)
GIS	• Indique si, pour l'agriculteur en question, des données géographiques sont disponibles
Saisi	• Indique si les éléments d'un exploitant ont déjà été traité ou non

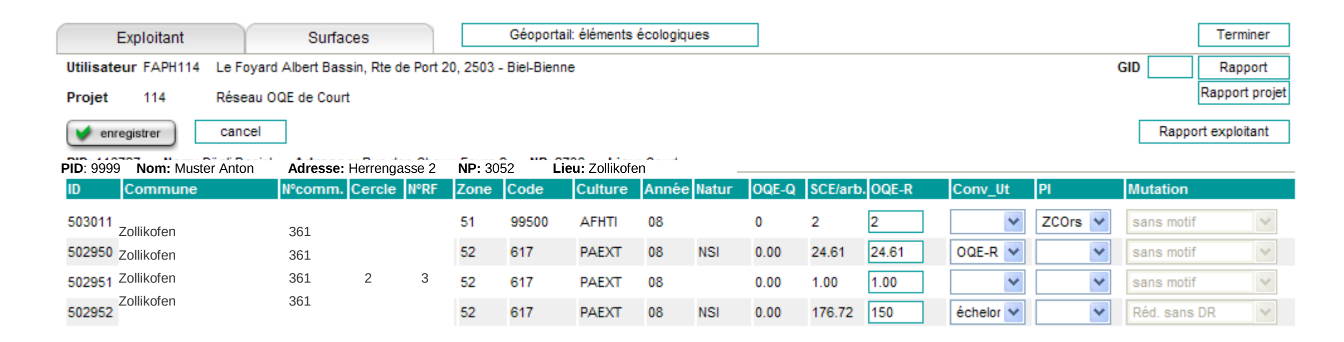
7.5.2 Fonctions

Benoit-Bessire Jean-Daniel	• Pour faire apparaître les éléments d'un exploitant, il faut cliquer sur la ligne de cet exploitant

7.5.3 Remarques

Si la liste à choix est plus grande que la fenêtre à disposition, il est possible de naviguer avec la souris ou avec les flèches. Si un exploitant est choisi, l'application bascule vers le registre «Surfaces». Les exploitants dont les données sont déjà saisies sont marqués avec un „oui" vert, les autres avec un „non" rouge.

7.6 Surfaces



ID	Commune	N°comm.	Cercle	N°RF	Zone	Code	Culture	Année	Natur	OQE-Q	SCE/arb.	OQE-R	Conv_Ut	PI	Mutation
503011	Zollikofen	361			51	99500	AFHTI	08		0	2	2		ZCOrs	sans motif
502950	Zollikofen	361			52	617	PAEXT	08	NSI	0.00	24.61	24.61	OQE-R		sans motif
502951	Zollikofen	361	2	3	52	617	PAEXT	08		0.00	1.00	1.00			sans motif
502952	Zollikofen	361			52	617	PAEXT	08	NSI	0.00	176.72	150	échelor		Réd. sans DR



7.6.1 Champs

ID	• Numéro d'identification des SCE
Commune RF	• Nom de la commune dans laquelle se trouve la parcelle
N° comm.	• Numéro de la commune dans laquelle se trouve la parcelle
Cercle	• Cercle dans lequel se trouve la parcelle
N° RF	• Numéro de parcelle du registre foncier
Zone	• Zone dans laquelle se trouve la parcelle
Code	• Code de culture
Culture	• Type de SCE inscrit
Année	• Début du contrat des éléments écologiques (deux positions)
NATUR	• Les éléments JAFLO, PAEXT, PREXT, PREST, OSTA, SULIT, PABOI, PRPIN, PRPIE, qui coupent une surface de l'inventaire biotope (≥ 2 ares) reçoivent la mention «ANF».
OQE-Q	• Surface en ares, resp. nombre d'arbres qui remplissent les conditions de qualité biologique (OQE-Q)
SCE/arb.	• Surface en ares, resp. nombre d'arbres de la SCE inscrite (OPD)
OQE-R	• Surface en ares, resp. nombre d'arbres qui remplissent les conditions du réseau (OQE-R)
Conv_Ut	• Les Variantes de convention d'utilisation conclue entre l'exploitant et le porteur de projet doivent être choisies. Voir aussi la remarque sous le point 4.1 concernant les conventions d'utilisation.
PI	• Type de périmètre des mesures selon le projet de mise en réseau recon-nu dans lequel l'élément écologique ayant droit aux contributions se trouve. Les surfaces en zone à bâtir doivent aussi être attribuées (voir 4.2)
Mutation	• Données concernant les raison de la mutation pour les éléments bénéfi-ciant déjà de la contribution

7.6.2 Fonctions

enregistrer	• Enregistre les données dans les espaces OQE-R, remarques et mutation
cancel	• Annuler (retour au registre Exploitant sans enregistrer)
Rapport exploitant	• Édite un rapport sur toutes les surfaces écologiques d'un exploitant



7.6.3 Signes

*	• Requête manquante ou fausse, les données ne peuvent pas être enregistrées
13	• Les chiffres rouges dans l'espace OQE-R signifient que l'élément écologique a été réduit par rapport à l'année précédente.
5	• Les chiffres en gras dans l'espace OQE-R signifient que l'élément écologique a été augmenté par rapport à l'année précédente.

7.6.4 Enregistrement

Les éléments qui font partie du périmètre d'un réseau, mais qui sont exploités par un agriculteur d'un autre canton, ne peuvent pas être saisis grâce à cette application Internet. A l'intérieur des trois cantons de Berne, Fribourg et Soleure, les responsables cantonaux peuvent régler ces cas en saisissant les inscriptions directement dans GELAN-PD. Les éléments ne se situant pas dans le périmètre de base ainsi que les surfaces viticoles à haute diversité biologique et les bandes culturales extensives peuvent aussi être saisis de cette manière. Les porteurs de projet, qui ont défini ces deux éléments dans leurs projets, annoncent ces éléments jusqu'à la fin septembre auprès du Service de la promotion de la nature (BE) respectivement au Service de l'agriculture (FR).

Les surfaces des éléments écologiques sont saisies en ares dans le champ OQE-R. La valeur saisie ne doit pas dépasser la valeur effective (Ares/Nbre) et peut être donnée avec 2 chiffres après la virgule. Le nombre d'arbres ne doit pas non plus dépasser le nombre effectif.

Le champ «Remarque» n'est pas repris dans le module GELAN-PD. Ce champ n'est utile que pour les informations internes au projet. Il sera imprimé avec le rapport.

7.6.5 Mutations

Les éléments écologiques qui étaient déjà inscrits l'année passée dans le réseau OQE ne peuvent être désinscrits qu'en indiquant la raison de cette mutation. Les raison suivantes sont possibles :

- Extension sans versement supplémentaire (Ext. sans VS): L'élément mis en réseau est agrandi parce que, par exemple, l'élément écologique de base a été agrandi.
- Réduction sans demande de restitution (Réd. sans DR): L'élément mis en réseau a été diminué, il n'y a pas de demande de restitution pour les années passées.
- Réduction avec demande de restitution (Réd. avec DR): L'élément mis en réseau a été diminué, une demande de restitution pour les années passées doit être faite.

Les autres raisons de mutation sont à traiter avec le service responsable (annexe 1: raisons de mutation).

Remarque: si un élément existant est modifié par erreur, il faut remettre la surface originale exacte (deux zéros après la virgule) afin qu'il n'y ait pas de raison de mutation indiquée. Tant que les données n'ont pas été enregistrées, il y a aussi la possibilité de les effacer en pesant 2 fois sur la touche <ESC>, cela supprimera toutes les données qui n'ont pas été enregistrées. Le curseur doit toutefois être placé dans l'espace OQE-R.



7.6.6 Enregistrement

Les données ne sont enregistrées que lorsqu'on confirme en sélectionnant la fonction (✓**enregistrer**).

Tant qu'un champ présente une inscription erronée (*), les données ne peuvent pas être enregistrées et le registre ne peut pas être quitté. Il y a des erreurs d'inscription lorsque, par exemple, les donnée dans l'espace OQE-R sont plus grandes que celles dans l'espace SCE/arbre ou qu'aucune raison de mutation n'a été indiquée.

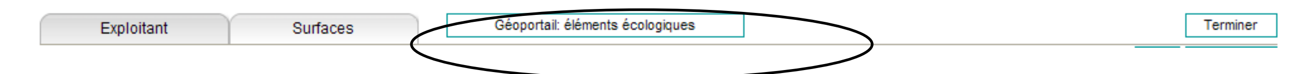
Remarque: Si les éléments écologiques ont été modifiés dans GELAN-DZ et que la modification n'a pas été effectuée pour l'inscription au réseau, alors cela ressortira comme erreur dans le registre «surface» de l'application internet. L'élément mis en réseau doit alors être diminué; il peut, au maximum être égal à la surface de base de l'élément écologique.



7.7 Données géographiques

7.7.1 Général

Les données géographiques sont à disposition comme carte interactive. Les éléments écologiques peuvent ainsi être représentés de manière visuelle, ainsi que sélectionnés selon leurs attributs. Pour démarrer la carte, cliquer sur le lien « Géoportail : éléments de compensation écologique“, qui se situe dans le menu principal (cercle).



Il s’agit uniquement d’une représentation fixe de la base de données actuelle, des mutations ne sont donc pas possible.

Une desciption détaillée de l’ensemble des outils disponibles se trouve à l’aide du lien suivant:
http://www.apps.be.ch/geo/fr/erweiterte-anwendung.html



7.8 Rapports

Tous les rapports sont construits de la même manière. Les enregistrements sont classés dans l'ordre suivant:

- GID de l'exploitant
- Nom de l'exploitant
- ID (GeoID ou POID)

La colonne „M“ (code de mutation), a la signification suivante.

- 1: Ext. sans VS (Extension sans versement supplémentaire)
- 2: Réd. sans DR (Réduction sans demande de restitution)
- 3: Réd. avec DR (Réduction avec demande de restitution)

7.8.1 Rapport de projet

Edition d'un rapport sur l'ensemble du projet servant au contrôle et au protocole de la saisie. Seuls apparaissent les exploitants ayant des surfaces de mise en réseau. C'est pourquoi, le rapport ne peut être généré que lorsque des données ont été saisies.

Projet 114

Réseau OQE de Court

Le Foyard Philippe Fallot, Rte de Port 20, 2503 - Biel-Bienne

25.08.2010 15:51:48 1 von 7

111 Muster Felix, Bernstrasse 42, 3052 Zollikofen 031 911 99 99

ID	GID	Cercle	N° RF	Zone	Lieu-dit	Code	Culture	Année	Nature	ÖQE-Q	SCE/arb.	OQE-R	Conv_Ut	PI	M
502379	690			52		612	PRPIN	08		0.00	18.37	0.00		RESp	
502380	690			52		611	PREXT	08		0.00	56.53	56.53	fauche flex OQE-R	REStm	
502381	690			52		852	HABER	08		0.00	12.04	10.00		ZTlif	2
449173	690			52		612	PRPIN	95		0.00	14.12	14.12	fauche échelonnée		

7.8.2 Rapport par GID

Edition d'un rapport listant toutes les SCE se trouvant dans la commune (GID) sélectionnée.

25.08.2010 15:52:59 1 de 9

111 Muster Felix, Bernstrasse 42, 3052 Zollikofen 031 911 99 99

ID	GID	Cercle	N° RF	Zone	Lieu-dit	Code	Culture	Année	Nature	ÖQE-Q	SCE/arb.	OQE-R	Conv_Ut	PI	M
502237	690			53		612	PRPIN	03		0.00	90.00	0.00			



7.8.3 Rapport de l’exploitant

Edition d’un rapport sur l’exploitant sélectionné.

25.08.2010 15:53:59 1 de 1

111 Muster Felix, Bernstrasse 42, 3052 Zollikofen 031 911 99 99

ID	GID	Cercle	N° RF	Zone	Lieu-dit	Code	Culture	Année	Nature	OQE-Q	SCE/arb.	OQE-R	Conv_Ut	PI	M
502379	690			52		612	PRPIN	08		0.00	18.37	0.00		RESp	
502380	690			52		611	PREXT	08		0.00	56.53	56.53	fauche flex OQE-R	REStm	
502381	690			52		852	HABER	08		0.00	12.04	10.00		ZTlif	2
449173	690			52		612	PRPIN	95		0.00	14.12	14.12	fauche échelonnée		
449175	690			52		99500	AFHTI	08		0.00	1.00	0.00			



8 Rapport final

L'enregistrement des projets doit avoir lieu jusqu'au **16 septembre 2013**.

La version finale du projet doit être imprimée et, pour attester de l'exactitude des données, être signée sur la dernière page du rapport. Ce rapport doit être envoyé à Service de la promotion de la nature (Canton de Berne) ou Service de l'agriculture (Canton de Fribourg). Si l'impression ne peut pas être effectuée par le responsable du projet, elle peut être confiée à GELAN Informatik.

L'accès à l'application Internet sera supprimé après la réception du rapport signé. L'accès sera supprimé pour tous les projets le 17 septembre 2013.

8.1 Support d'utilisateur

Questions techniques

Canton de Berne (Zone Sud *)
Service de la promotion de la nature
Oliver Rutz
Schwand 17
CH-3110 Münsingen
031-720 32 36
oliver.rutz@vol.be.ch

Canton de Fribourg
Service de l'agriculture
Urs Helbling
Route Jo Siffert 36
CH-1762 Givisiez
026-305 22 59
helblingu@fr.ch

Canton de Berne (Zone Nord **)
Service de la promotion de la nature
Florian Burkhalter
Schwand 17
CH-3110 Münsingen
031-720 32 29
florian.burkhalter @vol.be.ch

Questions sur l'application / mots de passe

Canton de Berne
Service de la promotion de la nature
Manuela Zbinden
Schwand 17
CH-3110 Münsingen
031-720 32 48

Canton de Fribourg
GELAN Informatik
Molkereistr. 23
CH-3052 Zollikofen
031-910 20 07
info.gelan@vol.be.ch

(*) **La zone Sud** est composée des régions d'aménagement du territoire suivantes: Oberland-Ost, Thun-Innerport, Kandertal, Obersimmental-Saanenland, Schwarzwasser, Gürbetal, Aaretal, Kiesental, Oberes Emmental und Oberaargau)

(**) **La zone Nord** est composée des régions d'aménagement du territoire suivantes: Laupen, Berne (VRB), Berthoud, Bienne-Seeland, Granges-Büren, Jura-Bienne, Centre-Jura, ainsi que les autres communes (région Fraubrunnen) et les projets d'amélioration foncière



Annexe

Annexe 1: Motifs de mutation

Tableau 3: Motifs de mutation des éléments en réseaux saisis les années précédentes

Cas	Précision	Effet en 2012	Effet en 2013	Recensement via	Conséquences	Raison de mutation	Remarques
Agrandissement de la SCEC faisant partie du réseau [1]	même ID	Oui	Oui	**Internet**	Contribution plus grande à partir de 2013	Ext.sans VS	Exemple: Nouveaux arbres fruitiers dans un verger existant
	nouveau POID / GeoID	Non	Oui	**Internet**	Nouvelle inscription		
SCEC ou mise en réseau supprimée	mise en réseau tracée	Oui	Oui	**Serv. compétent Internet**	Remboursement des contributions	Réd. avec DR	
	diminution de la surface	Oui	Oui/Non	Serv. compétent	Remboursement/Réduction des contributions		Avertir le service compétent
Correction de la surface par le porteur de projet	surface mise en réseau plus petite	Oui	Oui	**Internet**	Remboursement des contributions touchées en trop	Réd. avec DR	Correction pour cause d'annonce éronnée ou de mauvaise mensuration
	Surface mise en réseau plus grande	Non	Oui	**Internet**	Aucune	Réd. sans DR	
Echange de parcelle [2]	surface partielle	Non	Oui	**Internet**	Début du contrat 01.01.13	Réd. sans DR	La surface totale ne doit pas être réduite (contrôle par le porteur de projet)
	surface totale	Non	Oui	**Internet**	Début du contrat 01.01.13	Réd. sans DR	
Eléments écologiques mis en réseau depuis 2014	Eléments écologique sur des surfaces qui ne sont pas encore inscrites comme SCEC	Non	Non	seulement à partir de 2014			Ne peuvent pas être saisies dans l'application internet (pas de ID)
Réduction de la SCEC faisant partie du réseau [3]	SCEC=SCE mis en réseau	Non	Oui	Serv. compétent	contribution réduite à partir de 2013		Ces cas ne devraient pas se présenter car les surfaces mises en réseau devrait uniquement se situer sur les surfaces assurées à long terme. De tel cas doivent être mentionnée au service compétent.
	SCEC > SCE mis en réseau et SCE mis en réseau pas concernée	Non	Non	pas nécessaire	Aucune		
	SCEC > SCE mis en réseau et SCE mis en réseau concernée	Non	Oui	Serv. compétent	contribution réduite à partir de 2013		
Supression de la SCEC faisant partie du réseau [3]		Non	Oui	Serv. compétent	plus de contribution à partir de 2013		
SCEC faisant partie du réseau en partie sur la mauvaise parcelle [4]		Oui	Oui	Serv. compétent	Aucune		La surface/le nombre reste inchangée, début du contrat 2013
SCEC faisant partie du réseau sur la mauvaise parcelle [4]		Oui	Oui	Serv. compétent	Aucune		

SCEC = Surface de compensation écologique donnant droit aux contributions
POID = Numéro d'identification des éléments écologiques (ID)
GeoID = numéro d'identification des données géographiques (ID)

[1] les ID's en question sont marqués en gras dans l'application

[2] Le porteur de projet peuvent déplacer des éléments, la date de début de contrat reste la même.
La surface/le nombre total-e ne peut pas être réduit.

[3] Seulement dans les cas où les mutations sont indépendantes de la volonté des agriculteurs (par exemple, parcelle construite)

[4] Concerne en particulier les arbres qui
le début du contrat du nouvel élément sera le 01.01.13